

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 21 mars 2023
Délibération n°9 de la séance (2023-21)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Evelyne PALMAS, Jacques BILLON-TYRARD, Elisabeth MEYNET, Annie SOLDADO, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Céléna MONDON, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents ou représentés : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT,

Secrétaire de séance : Martine MARSEILLE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Objet : Fête du miel : plan de financement

Monsieur le Maire expose que depuis l'année dernière, la commune est en partenariat avec le CSLG pour organiser la fête du miel. Il souhaite renouveler cet événement de valeur environnementale dont l'objet est de sensibiliser le public à la protection des abeilles et autres pollinisateurs indispensables à la préservation de la biodiversité. Cette manifestation est aussi l'occasion de valoriser les producteurs locaux, de proposer des ateliers de confection à destination des plus jeunes et des conférences.

L'édition 2023 de la fête du miel aura lieu le 12 août prochain.

Dans le cadre des 50 ans du Parc National des Ecrins, la commune peut déposer une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

	Dépenses Prévisionnelles TTC	Recettes Prévisionnelles	
Prestations de service (jeux enfants, conférences...)	2 000,00 €	Parc National des Ecrins	750,00 €
Achats de fournitures	500,00 €		
Alimentation/Repas	500,00 €	Autofinancement	2 250,00 €
Total	3 000,00 €	Total	3 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

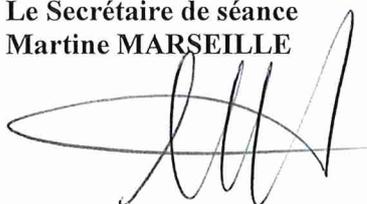
8 voix Pour 2 abstentions 0 voix Contre

- 1- Approuve le projet et son plan de financement ;
- 2- Autorise le Maire à solliciter toute aide financière afin de réduire l'autofinancement de la Commune au maximum ;
- 3- Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Martine MARSEILLE




Prunières, le 21 mars 2023

Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
005-210501000-20230321-2023-21-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.